

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. R. par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Nouvelles des trois flottes réunies. — COMBAT NAVAL.

Navarin, le 21 octobre.

Les amiraux des trois escadres alliées, s'étant réunis le 18 après de Zante, et considérant qu'Ibrahim avait violé sa parole, et que depuis la rentrée de sa flotte à Navarin, et à la suite d'une seconde sommation de cessation d'hostilités, faite par l'amiral Codrington, les troupes d'Ibrahim, n'ont cessé d'exercer un genre de guerre plus exterminateur qu'anparavant. Les amiraux alliés résolurent de venir prendre position dans Navarin, pour faire de commun accord une troisième sommation à Ibrahim, en conséquence, l'amiral Codrington, arrêta les dispositions nécessaires.

Le 20, à midi, le vent se trouvant favorable, les signaux de préparation furent faits; chacun prit son poste, le vaisseau amiral anglais l'*Asia* en tête, suivi de l'*Albion* et du *Genoa*, la frégate la *Syrène*, portant pavillon de l'amiral Rigny, le *Scipion*, le *Trident* et le *Breslaw*, puis l'amiral russe comte Haydn, suivi de trois vaisseaux et de quatre frégates.

Les Turcs avaient formé une ligne d'embossage en fer à cheval, sur le contour de la baie, en triple ligne, formant un total de trois vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé, seize frégates, vingt-sept grandes corvettes et autant de bricks.

La force principale se trouvait réunie vers la droite en entrant, et composée de quatre grandes frégates, deux vaisseaux de ligne, une grande frégate, un vaisseau, puis des frégates de divers rangs achevant le contour, et renforcés en deuxième ligne par les corvettes et les bricks.

Six brûlots étaient placés aux extrémités du fer à cheval, pour être à même de venir se jeter sur les escadres alliées, si un engagement avait lieu, et au vent desquels ils se trouvaient naturellement placés.

La frégate anglaise, le *Darmouth*, capitaine Fellows, avait été envoyée, deux jours avant, à Navarin, pour porter à Ibrahim une lettre signée des trois amiraux; mais cette lettre avait été renvoyée sans réponse, sous prétexte qu'Ibrahim n'était pas présent.

À deux heures, le vaisseau de tête l'*Asia*, donnait dans le port et avait dépassé les batteries; à deux heures et demie, il mouillait par le travers du vaisseau amiral turc, et était suivi par les autres vaisseaux anglais.

La *Syrène* suivait, et à 2 heures 25 minute, le capitaine Robert la mouillait à portée de pistolet de la première frégate de la ligne turque; en ce moment, un canot de la frégate anglaise le *Darmouth*, accostait un des brûlots auprès desquels elle avait mouillé quelques minutes avant, lorsqu'un coup de fusil; parti de ce brûlot, tua l'officier anglais qui commandait le canot. La *Syrène* était alors si près du brûlot, qu'elle aurait pu le couler s'il n'y avait pas eu du danger pour le canot anglais; le *Darmouth* fit alors une fusillade sur le brûlot, pour dégager ses embarcations. Presque à la même minute, la *Syrène* étant venue à vergue de la frégate égyptienne à deux batteries, l'*Esniha*, l'amiral de Rigny la héla au porte voix, en disant que si elle ne tirait pas, il ne tirerait pas sur elle: au même instant deux coups de canon partirent d'un des bâtiments qui étaient dans la poupe de la *Syrène*, sur laquelle un homme fut tué, l'autre parut dirigé sur le *Darmouth*. Dès-lors le combat s'engagea.

Il est à remarqué que presque en même temps que cela se passait à l'entrée, l'amiral Codrington envoyait une embarcation vers le vaisseau portant pavillon amiral, et que le pilote anglais fut tué d'un coup de fusil dans le canot parlementaire.

L'engagement devint bientôt général; les vaisseaux russes eurent à essuyer le feu des forts, qui ne commencèrent à tirer qu'au cinquième bâtiment le *Trident*. A cinq heures du soir, la première ligne des Turcs était détruite, les vaisseaux et frégates rasés, coulés, incendiés; le reste s'en allait à la côte, où ils se brûlaient eux-mêmes.

De cet armement formidable il ne reste plus à flot qu'une vingtaine de corvettes et de bricks, encore sont-ils abandonnés.

Ainsi a été accomplie la menace qui avait été faite à Ibrahim que si un coup de canon était tiré sur les pavillons alliés, il y allait du sort de la flotte entière.

Ibrahim n'était pas présent: depuis quinze jours il dévastait la Morée, arrache et déracine les oliviers, les figuiers, etc.

Dans cet engagement imprévu, il y a eu naturellement des batimens qui par leur position, ont plus souffert les uns que les autres; ce qui est certain, c'est que dans chaque escadre, chacun a fait son devoir à l'envi l'un de l'autre.

Notre escadre a eu 43 hommes 117 tués et blessés. M. de la Bretonniere, capitaine de vaisseau, a été légèrement blessé. Le matériel de notre escadre a beaucoup souffert; deux de nos vaisseaux sont forcés de retourner à Toulon pour réparer leur mâture; la *Syrène* surtout a des avaries très-graves; son grand mât et le mât d'artimon sont coupés; les deux basses-vergues, celle du grand hunier coupées; six boulets à la flottaison.

Le *Trident* se rend à Smyrne, où il ralliera la *Junon*, la *Pomone*, et les autres batimens légers, pour pourvoir aux besoins du moment et attendre de nouvelles directions.

La corvette anglaise la *Rose* s'est rendue à Smyrne, d'où des courriers seront envoyés à Constantinople pour annoncer ce grave événement. Le capitaine Reverseaux, de la *Pomone* avait des instructions pour la protection des nationaux.

Le chevalier de Rigny se loue beaucoup de la franche cordialité et de la coopération efficace des amiraux ses collègues.

Quelques jours avant le combat, le chevalier de Rigny avait signifié aux Français qui se trouvaient employés sur la flotte d'Ibrahim que le mode de guerre adopté tout récemment par les Turcs et la violation de la parole d'Ibrahim le mettaient dans le cas de les sommer de quitter ce service. Un seul d'entre eux n'a pas jugé la circonstance assez grave pour obéir à cette sommation. On ignore encore s'il a persévéré.

(Gazette de France.)

Voici quelques détails particuliers de la victoire des flottes alliées, sur les turco-égyptiens:

L'affaire a été longue et sérieuse. Elle couvre de gloire la flotte chrétienne: la flotte turco-égyptienne a été anéantie. Tout a été détruit. Nous avons regret d'ajouter que des vaisseaux autrichiens s'y trouvaient mêlés et ont éprouvé le même sort.

Ibrahim poursuivait dans la Morée le cours d'exactions si effroyables, qu'on les supposait liées au projet de quitter bientôt le Péloponèse.

Une admirable concorde a régné entre les alliés. Chacun des amiraux, dans ses rapports, rend un loyal hommage aux deux autres. La flotte anglaise paraît avoir souffert. Un capitaine de vaisseau a été tué. On apprend avec regret que le fils de sir E. Codrington, brave officier a été blessé.

Il nous est pénible d'avoir à dire que le vaisseau de l'amiral de Rigny a compté beaucoup de morts.

La bourse de Paris a été agitée par le bruit de ces nouvelles. La baisse a été le résultat des craintes qu'inspire pour le repos du monde ce premier conflit. La situation difficile de l'Autriche les ressentiments du pacha d'Égypte, l'irritation religieuse et politique de la Porte sont, dans la guerre qui éclate, des complications, dont on ne peut calculer les résultats. Dans tous les cas, qu'une grande pensée nous console: la Grèce est sauvée!

(Journal des Débats.)

Le *Constitutionnel* cite une lettre de Corfou, du 24 octobre, d'après laquelle les vaisseaux russes ont le plus souffert.

On affirme que le combat de Navarin avait été des plus opiniâtres et des plus sanglants; que les Turcs s'étaient battus avec beaucoup d'acharnement; que la mer était couverte de débris et de cadavres. On ajoute encore que la flotte anglaise avait tellement souffert, qu'après la victoire, l'amiral Codrington avait fait voile pour Malte afin de se réparer.

(Quotidienne.)

FRANCE.

Paris, le 9 novembre. — Avant-hier au soir, un grand nombre d'habitans notables de Paris et des départemens, qui se trouvent en ce moment dans la capitale, tous éprouvés par leur dévouement aux doctrines constitutionnelles, se sont réunis, et là, ils ont formé une liste générale de candidats connus par leur indépendance, et placés par leur caractère, non moins que par leur existence sociale, en dehors de l'influence sinistre d'une administration prévaricatrice.

(J. des débats.)

Cette liste indique, par département, les députés à élire; elle est publiée par le *Journal des débats*, le *Constitutionnel*, le *Courrier français*.

Voici les noms des candidats les plus connus :

MM. Perrier, Pompières, Méchin, le général Sébastiani, Boissy-d'Anglas fils, le général Laffite, Casimir Périer, le général Andréossi, Charles Dupin, Delalot, Devaux, Alexis de Noailles, Chauvelin, Mauguin, de Schonen, Auguste de Saint-Aignan, Dupont (de l'Éure), Firmin Didot, Kératry, Pelet de la Lozère, (Gard); Romiguières, de Cambon, A. Jay, Fonfrède, le général Lamarque (Landes), Pelet de la Lozère (Loire et Cher), George la Fayette (Haute-Loire), Louis de Saint-Aignan, Laine de Villevésque, Alexandre Périer, le comte de la Bourdonnaye, le général Lemarrois, Royer Collard (Marne), Leclère de Beaulieu, le général Grandjean, Saint-Aulaire, Villemain, le général Sémélé, Hyde de Neuville, le général Gérard, de Montlosier, le général Simmets, Laffite (Basse-Pyrénées) Kœchlin, (Rhône). Des lettres de Lyon annoncent ce soir que dès le 4 novembre, les électeurs constitutionnels de Lyon ont dû procéder par un scrutin provisoire au choix de leurs candidats.

Dans l'arrondissement de Villefranche, les électeurs constitutionnels étaient décidés à porter M. Mauguin, avocat à Paris). Lacrosette, Garnier, le général Thiars, Tripiet, Dupin aîné, Benjamin Constant. (Seine : les électeurs de chacun des arrondissements s'occupent du choix de leurs candidats respectifs.) MM. Duvergier de Hauranne, Bignon, Petou, Cabanon, Alexandre Lameth, (Seine inférieure), de Villequier, premier président; de la Roche, Royer-Collard, Aubernon, George Lafayette. (Seine et Marne), Bertin de Vaux, Alexandre Lameth, (Seine et Oise), Bérard, Lepellier-Daunay, Caumartin, président du tribunal; le général Gazan, de Lézardières, le général Demarçay, Voyer-d'Argenson, Bourdeau.

— Le chevalier de Jouvencel annonce dans le *Journal des Débats* qu'il réunira sa voix à celles des électeurs de l'arrondissement de Versailles qui ont voté pour M. Bertin de Vaux, député sortant.

— M. Benjamin Constant est de retour à Paris.

— Un incident d'une haute importance a eu lieu hier à l'audience publique de la cour d'assises; c'est l'excuse, agréée par le tribunal, de l'un des jurés qui a prié la cour de l'exempter de cette fonction à partir du 14 de ce mois, à cause de l'obligation d'aller remplir ses devoirs électoraux dans l'un des collèges du département de l'Aube. M^r de Vaufréland, avocat général, a déclaré qu'il trouvait l'excuse très-légitime et qu'elle devait être admise.

— Le 3 de ce mois, des scènes de désordres, occasionnées par le renchérissement du pain, ont eu lieu dans quelques quartiers de la ville de Lyon. (Précurseur.)

— On écrit de Marseille, le 1^{er} novembre :

» M. Isambert, avocat à la cour de cassation, dans son séjour en Provence, après avoir pris dans la maison des Capucins et ailleurs, les renseignements les plus précis sur le rétablissement des ordres monastiques, a laissé au parquet de M. Merindol, sous la date du 8 octobre, une dénonciation appuyée du texte des lois en vigueur contre les ordres mendiants, les onze confréries de pénitens blancs, gris et noirs, contre les trapistes, les capucins de Marseille et d'Aubagne, les couvents de femmes livrés à la vie contemplative, les 19 ermites répandus dans le département, et enfin contre les ecclésiastiques qui désertent les paroisses pour envahir les collèges et les emplois de l'université.

» A la mairie où il a voulu consulter le budget imprimé de 1827, pour s'assurer des allocations faites par le conseil municipal et par M. Corbière aux capucins et aux capucines, il a éprouvé une avanie.

» Du reste, le parquet est très-embarrassé de la dénonciation; car il est chargé par une disposition spéciale de la loi d'y donner suite. Le barreau de Marseille doit plaider que la loi contre la mendicité ne peut être appliquée aux vagabonds tant que les ordres mendiants subsisteront.

» Le ministère public a consulté sur la dénonciation le procureur-général, et celui-ci M. le garde des-sceaux. »

— Quelques journaux avaient annoncé la nomination de M. de Châteaubriand à l'ambassade de Naples. On lit à ce sujet la lettre suivante adressée au *Courrier français* :

Paris, le 7 novembre 1827.

« Je suis fâché, monsieur, que vous vous soyez donné la peine de démentir le bruit de ma prétendue nomination à l'ambassade de Naples. C'est une calomnie qui ne pouvait m'atteindre, et que ne croyaient même pas ceux qui la débitaient. Non, monsieur, je ne recevrai jamais d'instructions de M. le baron de Damas, ni d'ordre de M. le comte de Villèle.

» N'allez pas inférer de ceci, monsieur, que je fais une vaine parade de mon opposition. L'opposition n'est ni de mon choix ni de mon goût. J'en sortirais demain avec joie, si je pouvais y renoncer à des conditions honorables pour mon caractère et utile à mon pays. Nul ne pourrait trouver mauvais qu'après trente années d'agitation, je sentisse le besoin de repos. Mais cette opposition ne tient point à ma personne; elle n'existe point dans mes chétifs intérêts : elle naît de la nature des choses. Tout vieux soldat que je suis, tout fatigué que je puisse être, je dois combattre tant que la presse sera enchaînée, la charte violée, la religion menacée, le trône mis en péril par un système funeste. Les deux ordonnances du 5 de ce mois prouvent avec quelle obstination ce système est suivi : la première, en précipitant la réunion des collèges électoraux, exclut en réalité (surtout dans les départements lointains et montagneux) une foule d'électeurs qui ne pourront être avertis de l'élection que quand cette élection sera faite; l'autre ordonnance porte un coup mortel à l'institution de la pairie. Briser la majorité de la chambre des pairs, rendre cette chambre dissoluble comme la chambre élective, attaquer radicalement l'aristocratie, c'est saper les bases de la royauté; et quand on songe qu'on ne détruit ainsi la première institution de la charte que pour parvenir vraisemblablement à détruire la première des liber-

tés publiques, on est profondément affecté. Espérons dans les élections.

» L'ordonnance des soixante-seize pairs est, selon moi, un véritable crime politique pour les ministres qui l'ont provoquée et contresignée. Le souvenir d'une mesure semblable, laquelle excita autrefois l'indignation des mêmes ministres, n'aurait-il pas dû les arrêter? Je fus l'année dernière, monsieur, un trop bon prophète; j'annonçai à la tribune de la chambre législative les entreprises que l'on méditait contre la liberté de la presse et contre la pairie : me suis-je trompé? Un devoir encore plus rigoureux me restera à remplir à la session prochaine; avec l'aide de Dieu, j'espère avoir le courage de tenir le serment que j'ai prêté comme bon et loyal pair de France.

» Il n'a fallu rien moins, monsieur, que les deux ordonnances que je déplore, et votre provocation publique, pour me faire sortir du silence. Ma santé altérée par un travail excessif, les vives inquiétudes que me cause dans ce moment une santé qui m'est beaucoup plus chère que la mienne, me laisse à peine la liberté d'esprit nécessaire pour écrire la réponse que j'ai l'honneur de vous adresser.

» Je suis, monsieur, avec une considération très distinguée, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 NOVEMBRE.

Avant-hier, la cour supérieure de Bruxelles a prononcé dans l'affaire de la lettre insérée au *Constitutionnel des Pays-Bas*. La Cour a infirmé le premier jugement, et a acquitté l'auteur M. Tarte et l'imprimeur M. Wessembruck.

— Par arrêté royal du 20 octobre dernier, il est accordé aux Srs. Delsemine, Romsée et autres concession, de la mine de houille dite *Quatre-Jean* à Saive-Parfondveaux. L'indemnité à payer aux propriétaires de la surface a été fixée à une somme annuelle de dix cents par bonnier.

— Un arrêté royal du 5 de ce mois, a nommé conseillers-d'état, en service extraordinaire, MM. les gouverneurs des provinces de la Flandre orientale, de Namur, de Groningue et de Drenthe.

— On continue les travaux commencés pour le tracé du canal de jonction de l'Ourthe à la Moselle. Les ouvriers sont occupés activement à l'ouverture d'une tranchée dans la montagne de Buret, située vis-à-vis le château de Tavigny. On s'attend à voir presser les divers ouvrages, au printemps prochain, sur une multitude de points. Si l'on en croit des personnes qui se disent bien informées, un monument en marbre serait élevé sur la montagne de Buret pour consacrer la mémoire d'un bienfait tel que celui d'une communication aussi importante pour le commerce de nos provinces méridionales avec l'Allemagne; et ce monument serait inauguré au printemps, en présence de S. Exc. le ministre de l'intérieur et des principaux actionnaires de la société luxembourgeoise.

— Le colonel Gustavson, ex-roi de Suède, est à Spa depuis une quinzaine de jours, et parait disposé à y passer l'hiver. La vie paisible que mène aujourd'hui cette victime de la fortune, ne rappelle en rien son ancienne élévation. (Catholique)

— On écrit de La Haye que la régence de cette ville a approuvé un plan pour l'érection d'une école publique d'instruction moyenne. On y enseignera les langues hollandaise, anglaise, allemande et française. (On se rappelle que le projet d'établissement d'une pareille école a été débattu au sein de notre régence. Il serait fort intéressant, pour les citoyens, de savoir où en est ce projet.)

— On dit que l'importante découverte de M. Parkins, consistant en un système de force motrice par la vapeur perfectionnée, et que nous avons déjà fait connaître, ne tardera pas à être importée aux pays-Bas à la demande de l'inventeur lui-même. Ce nouveau procédé s'offre comme présentant : 1^o économie de combustible, 2^o plus de force proportionnée dans le moteur, et 3^o absence de tout danger.

— On nous écrit d'Ostende, le 8 novembre :

» Décidément, notre giraffe (c'est-à-dire la balaine) est du genre des balaines à fanons; c'est la *Jubarta* décrite par M. le baron Cuvier.

» Sa peau présente des plis longitudinaux qui s'étendent de la gorge jusque vers le milieu du tronc. La longueur, comme je vous l'ai déjà écrit, est de 86 pieds : sa circonférence prise dans la partie la plus forte, est de 60 pieds (je ne vous avais donné dans ma lettre précédente que le montant de la circonférence moyenne.)

» La tête seule est longue de 24 à 25 pieds. C'est une femelle. » M. Kessels, visiteur de la douane à Ostende, dans le désir d'en faire hommage à S. M., et de soustraire ce superbe objet à l'avidité des étrangers, vient de l'acheter pour la somme de 2000 florins. »

EAUX MINÉRALES DES ENVIRONS DE LIÈGE.

Le pays de Liège déjà si intéressant par la variété de richesses dont la nature s'est plu à le doter et par le développement que l'industrie et le commerce y prennent chaque jour, notre pays possède une quantité de sources minérales à peine connues et sur lesquelles il serait bon cependant d'attirer les regards des médecins et des naturalistes. Sans vouloir parler des eaux ferrugineuses de Huy, de Flémalle, du Ponthon, près de l'Emblève, de Tongres, etc., sur lesquelles on a déjà écrit, nous croyons devoir appeler l'attention sur une source d'eau sulfureuse froide, située plus près de nous, qui, sortant de

flanc de la montagne de la Chartreuse, va se jeter dans l'Orteu au village de Grivegnée, près du *Beau-Mur*, sur la route de Chaudfontaine. Elle est conduite par un petit canal souterrain en maçonnerie, que tout fait présumer être une ancienne *areine* ou canal de démergement de houillère, et exhale une quantité considérable de gaz hydrogène-sulphuré, appréciable à l'odorat à une grande distance de l'endroit où elle se jette dans la rivière. Il est vraisemblable que passant sur quelque banc de *pyrites* ou *fer sulfuré*, elle en a contracté les qualités chimiques et médicinales qui la distinguent, et le dépôt sulphureux qu'elle laisse dans son cours fortifie cette opinion.

Peu connue encore sous le point de vue médical, cette source jouit cependant depuis long-tems, dans les environs, de la réputation de guérir les maladies cutanées. M. le docteur Delvaux, professeur de chimie à notre université, en a fait l'analyse, il y a quelques années; plusieurs médecins de notre ville s'en sont aussi occupés avec intérêt, et les résultats pratiques qu'ils ont obtenus de son emploi en lotions et intérieurement dans grand nombre d'affections de peau telles que la galle, différentes espèces de dartres, etc., suffisent bien, pour encourager à de nouveaux essais et à de nouvelles expériences.

Cette source hydro-sulphureuse n'est pas la seule que nous possédions aux environs de Liège. Il en est encore une autre, qui, moins connue que la précédente, sort de la montagne de *Bouteli-Cou*, près Ste. Véronique, par un aqueduc souterrain (vraisemblablement aussi une ancienne *areine*) et vient paraître au jour dans une propriété de M. Jalheau, *en Jonqueux*. Nous ne savons pas si l'analyse chimique en a été faite, mais l'odorat seul y fait reconnaître la présence du gaz hydrogène sulphuré, et tout porte à croire qu'elle jouit des mêmes propriétés chimiques et médicinales que la source de Grivegnée. On ne saurait trop engager les médecins à tenter des expériences et surtout à publier les résultats de leurs observations, sur l'emploi de ces eaux, seul moyen de leur donner la réputation qu'elles semblent mériter; par là aussi on encouragerait une nouvelle industrie, en engageant à fonder des établissemens aux sources où bientôt peut-être on pourrait voir affluer les malades.

ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE.

Le directeur a l'honneur de prévenir le public que par suite des examens semestriels l'établissement peut disposer de vingt-sept places dont la désignation suit :

Solfège, hommes, 2 ^e section	3	Flute	3
Solfège, femmes, 2 ^e section	4	Basson	4
Vocalisation, femme	1	Cor	3
Chant, homme	1	Haut-Bois	5
Violoncelle	1	Clarinette	2

Les aspirants aux dites classes sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance de l'établissement avant le 25 de ce mois; ils se feront accompagner d'une personne de leur famille, ou de toute autre, ayant le droit de diriger leur éducation, et remettront au commis-caissier un certificat constatant qu'ils ont été inoculés, vaccinés, ou qu'ils ont eu la petite vérole. Ils justifieront de la possibilité de se pourvoir à leurs frais de la musique ou de l'instrument à leur usage.

Les aspirants aux classes de solfège ne pouvant être admis que dans la seconde section doivent posséder un commencement d'instruction suffisant pour suivre ce cours avec fruit.

Les examens pour l'admission des aspirants se feront le 27 et le 28 de ce mois à l'école royale de musique.

Cette opération terminée, il ne sera fait d'examen nouveaux qu'au mois de mai 1828.

Le directeur de l'école royale de musique, DAUSSOIGNE.

Nous publions, à la demande de Mr. Martin, la lettre que Mr. Cœuriot lui écrit de Bordeaux.

Bordeaux, le 6 novembre 1827.

Monsieur,
Si votre troupe n'est point entièrement formée pour l'année prochaine, et que vous ayez besoin de mes services ainsi que de ceux de ma femme et de ma belle sœur, je vous les offre, dans l'intention de voir un pays que j'aime, et de me rapprocher de quelques propriétés qui réclament mes soins, veuillez me répondre et me faire part de vos intentions.
Nous sommes tous trois engagés au grand théâtre de Bordeaux.
Je suis en attendant la votre, monsieur, votre serviteur
CŒURIOT, artiste du grand théâtre, rue de Condillac n. 49.
Pour copie conforme, MARTIN.

TEMPÉRATURE du 12 novembre. — A 8 heures du matin, 7 degrés à une heure, 9 degrés

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

Souscription. — LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe composée des meilleurs ouvrages d'éducation, historiques, moraux et littéraires qui ont paru et qui paraîtront. 16 vol. in-18 par année, avec couvertures imprimées prix fl 4 P.-B. payables d'avance (condition de rigueur).

Prospectus. — La Bibliothèque d'Éducation se composera de tous les meilleurs ouvrages historiques, moraux et littéraires, qui peuvent être mis sans danger dans les mains de la jeunesse et de l'enfance. Ces ouvrages seront soigneusement révisés et corrigés, afin qu'il ne s'y glisse rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs.

Il est inutile d'entrer dans de grands détails sur cette entreprise : tout le monde en sentira l'utilité. La Bibliothèque d'Éducation aura le double avantage de fournir aux jeunes gens des livres ins-

tructifs et utiles, et d'épargner aux parens le choix pénible et périlleux des livres qu'ils doivent mettre entre les mains de leurs enfans. Elle donnera, en outre, aux pères et mères et aux personnes chargées de l'éducation de la jeunesse, la facilité de distribuer des prix et des récompenses agréables et d'autant plus fréquentes qu'elles seront faites à moins de frais.

Les expéditions des livraisons de la *Bibliothèque d'Éducation* se feront tous les deux mois.

Les 1^{res} livraisons se composeront des ouvrages suivans :
L'ami des enfans; par Berquin.
La Juive convertie, par Mlle. Th. Husson, avengle de naissance.
Vie de Turenne, par Raguenet.
L'école des jeunes demoiselles, par Reyre.
Lettres choisies de M^{me}. de Sévigné.
Vie du chevalier Bayard; par Guyard de Berville.

La Morale en action.
Les ornemens de la mémoire, par Alletz, et autres ouvrages amusants, instructifs et utiles.

On souscrit à Liège :
Chez M. Duvivier, rue Vinave-d'Isle, n. 603,
L. Duvivier, Fils, faubourg Ste-Marguerite, n. 154.

Chez tous les directeurs de postes et chez les principaux libraires du royaume.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné informe le public qu'il ne reconnaît aucune dette que pourrait contracter *Pétroville Tilman*, son épouse.
Mathieu Gardesalle. (500)

Liège, le 35 octobre 1827.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer, que je viens d'arriver en cette ville, avec un assortiment nombreux de marchandises en pelletteries, et de bon goût de première fraîcheur, dont le détail serait trop long; je me recommande donc aux personnes qui voudront bien m'honorer de leur présence, je me ferai un vrai plaisir de pouvoir les servir à leur entière satisfaction.

Je me charge aussi du raccommodage de tout ce qui concerne mon état.

Recevez M. l'assurance de ma parfaite considération.
P. C. VAN SCHOOR.

Déballé à l'Hôtel de la Pommelette, chez M. Ubags, où je resterai toute la saison d'hiver.

BELLE VENTE D'ARBRES A CRÉDIT.

Lundi 19 novembre 1827, à dix heures du matin, on vendra à Hamal près de Tongres et joignant presque la grande route de Tongres à Liège, une allée de cent et quelques peupliers du Canada, de plus de trente ans vieux et de la plus belle venue. (360)

Jeudi 15 novembre 1827, à deux heures de relevée chez les enfans Hermans, rue Piepelpoel à Tongres il sera procédé par le ministère du notaire Vandenhosch à Tongres à l'adjudication publique aux enchères.

D'une belle et spacieuse maison avec cour, grange, autres batiments et un jardin, le tout situé ensemble rue des Tanneurs à Tongres, joignant à M. Mottart, aux remparts de la ville et à ladite rue qui joint à la Jaire, consistant en cinq pièces au rez de chaussée plusieurs au premier étage, beau grenier et belle caves, propre à une tannerie, brasserie, distillerie et autres fabriques.

Idem une autre joignant la précédente. S'adresser audit notaire pour tous renseignemens. (383)

() A vendre. 1^o. Une bonne maison de commerce sise à Liège, rue du Pont, portant le n. 836 et l'enseigne du Dragon d'Or.

2^o. 5 Rentes, dont trois en argent important 45 fls., et 2 en épeautre de 506 litrons.

S'adresser au notaire *Dusart*, qui est aussi chargé du placement de divers capitaux.

Capital de 274 florins des P.-B. à placer en rente par le bureau de bienfaisance de Dalhem. S'adresser chez M. *Closset*, n^o. 167, à Visé. (531)

Vingt mille florins à placer sur hypothèques. S'adresser à Mr. *Henvard* avocat, au faubourg d'Amersœur, à Liège, lequel est également chargé de vendre une ferme contenant trente bonniers libre de charges, située aux environs de Liège, plus d'en louer deux pour le premier mars prochain, situées à proximité de Liège et contenant, l'une 20, et l'autre 32 bonniers. (526)

A vendre plusieurs pièces d'excellent vinaigre de vin à 17 cent^s je litron. S'adresser sur le Marché n. 930. (395)

() Mercredi 14 novembre 1827, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire *Delbouille*, à Alleur, il sera procédé à la location aux enchères, 1^o de 30 p. 516 p. de prairie, sise à Monfoy, commune d'Ans; et 2^o de 13 p. 78 p. de terre, sise au même lieu, la chaussée entre deux.

Ces immenbles appartiennent à M^{lle} Hardy, mineure d'âge et sont tenus en location par le sieur Douha.

La V^o *Charles*, née *Deneumoulin*, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toiles super fines d'Hollande de 473 pleins, idem de Courtrai, d'Allemagne; toiles de brabant de toute largeur idem super fine de 474 nappages; batiste de France et d'Écosse, mouchoirs, idem cravattes jaconat, toiles bleues pour sarrau, lin de Flandre de toute qualité; le tout à prix fixe.

NB. En prenant les toiles super fines de 473 en pièce et demi pièce, les acheteurs jouiront d'un grand avantage. (678)

H. F. Humblet de la commune de Villers-le-Bouillet, prévient qu'il a perdu deux Poulains le 15 octobre 1827, l'un âgé d'un an, poil noir, entier, l'autre âgé d'environ 4 mois poil brun, jument. Récompense.

Le fabricant de Bas, place de la Comédie, n. 783 a l'honneur de prévenir le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de bas blancs et écrus, à jours et unis, ainsi que bas de laine, de France première qualité, gilets, jupons, robes d'enfant etc. etc., un assortiment de fichus demi soie, cravattes noires et de couleur, cotonnette, mouchoirs et autres articles, Bas de soie noirs, et blancs. (346)

Monseur, tapissier, place St.-Lambert, vient de recevoir un grand assortiment de meubles en acajou de formes nouvelles, canapés, chaises, fauteuils de tous modèles, étoffes de crain pour meubles. Nouveaux dessins; il a une grande partie de plume, crein pour literie à très bas prix. (237)

Monseur, tapissier, vient de recevoir de Paris les nouveaux modèles de rideaux, draperies et pour l'ameublement. Il confectionne tous les ouvrages concernant son état à des prix très modérés.

Son magasin est toujours bien assorti en franges, galons en coton, soie et laine; étoffes en toutes couleurs avec bordure pour rideaux, draperie et housse de meuble, percale, mousseline à carreau, unie et brodée, dessins nouveaux et dorure nouvelle pour rideaux; courtpointes de piqué, couvertures de laine tapis de table et de pieds et généralement tout ce qui concerne l'ameublement, à des prix très-médiocres. (372)

Charles-Jean Samuel, vient de recevoir un assortiment de jouets d'enfants en bois et en verre, ainsi qu'une grande quantité de boîtes en cartonnage, qu'il vend à des prix très-modérés. Il est toujours assorti dans les articles de quincaillerie, boucles de ceintures, sacs à la giraffe, colliers et boucles d'oreilles, etc. Eau de Cologne perfectionnée depuis 10 cents le flacon, jusqu'à 94 cents, voiles en gaze à 50 cents la pièce.

On y distribue aussi gratis le prospectus et la manière de se servir de la pulvérisine, pour teindre les cheveux dont il tient le dépôt. (518)

Dumont-Sarton, M^d à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'Isle, vient de recevoir de France et d'Allemagne une grande quantité de jouets d'enfants.

Son magasin en coton filé longue soie, laine, bas, bonnets et robes d'enfants, fil et soie à coudre et à broder etc., est amplement fourni de tous ces articles en 1^{re} qualité. (389)

P. A. de Smets-Collardin, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attachera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail, du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

() Deponthière-Dumoulin, rue Pont-d'Isle, n. 835, vient de recevoir une forte partie de lampes riches et ordinaires au dernier goût. Il se charge de faire nettoyer et réparer celles qui ont servi. Il continue à tenir chez lui et non ailleurs, magasin de verreries et cristaux, porcelaine, fayence, toile vernie, bouilloires, flambeaux, et autres articles en plaqué. Comme plusieurs de ces objets ont subi une baisse; il s'empresse d'en faire profiter les consommateurs. (381)

PIANO à six octaves, 4 pédales, à vendre chez Deribécour, au Sauveur, rue Neuvice. (669)

A vendre du foin de première qualité, de la dernière récolte. S'adresser rue Chaussée-de-Près, n. 1400. (228)

(1) Le lundi 19 novembre 1827, aux deux heures de relevée, on procédera en l'étude et par le ministère de Me. Libens, notaire en cette ville, place St. Pierre, n. 21, à la vente aux enchères publiques. 1^o D'une prairie bien arborée de la contenance de 61 perches 3 aunes. 2^o D'une pièce de terre, sise en lieu dit Benbler, contenant 42 perches 6 aunes. 3^o D'une autre pièce de terre, mesurant 29 perches 23 aunes, le tout situé à Oreve et détenu par les D^les. Dirick.

S'adresser pour connaître les titres de propriété et conditions de la vente en l'étude dudit notaire.

À louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce.

S'adresser sur la Batte, n. 1078.

A vendre ou à louer une maison située quai d'Avroy, n. 613, au bord de la Meuse, ayant des bâtiments propres à y établir toute espèce de fabrique. S'y adresser. (20)

Au Dépôt de Draperie, rue Vinave-d'Isle, n. 46,

On informe le public que pour la vente d'hiver, l'on vient de réassortir le magasin en draps de toutes qualités et couleurs, depuis les plus communs jusqu'aux plus fins; on y trouve castorines, duffel ou frise d'Hollande, cuirs de laine, casimirs, draps de Sérail pour robes et manteaux de dames; gilets du meilleur goût en casimir uni et imprimé, velours noir uni et à dessin, poil de chèvre et soie noire.

Ledit magasin se charge aussi de la confection de tout habillement quelconque; on pourra voir les modèles de plusieurs habits dont les prix sont cotés comme suit:

En toute 1 ^{re} qualité, noir ou bleu, doublé en soie,	47 fl.
2 ^{me} .	40 fl.
3 ^{me} .	non doublé, 32 fl.
4 ^{me} .	28 fl.

En 1 ^{re} qual. en drap bronze, myrthe, doublé en soie,	39 fl.
2 ^{me} .	id. 34 fl.
3 ^{me} .	non doublé, 25 fl.

On observe aux consommateurs que l'on répond de tout habillement que l'on confierait la confection, ainsi que de la bonne qualité des draps.

On trouvera aussi pendant le courant de l'hiver les habillemens confectionnés dont le détail suit:

Caricks en différentes couleurs et prix, manteaux (Almaviva) en drap bronze et autres, pantalons en drap, et cuir de laine en toutes couleurs.

Gilets en casimir noir, jaune-serin, en velours et casimir imprimé, capottes en castorine en toutes couleurs, depuis 12 fl. jusqu'à 25 fl. la capotte.

Le tout à PRIX FIXE. (271)

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une grande et belle maison à porte cochère, située rue Féronstrée, n. 590 elle contient de grands appartemens ornés de glaces, des remises, écuries, citerne à l'huile, caves, pompes et une fontaine.

Une maison située sur les Fossés n. 251.

Une maison dans le meilleur état avec grands jardins bien arborés située à Coronmeuse, n. 530.

Un autre joignant, n. 531, enseignée de la Barbe d'Or, avec un grand jardin.

Un quart indivis, dans une ferme à Haloux près de Limbourg.

Plusieurs actions à la société charbonnière dite de l'Espérance à Seraing.

S'adresser chez M^e de Befve, notaire, rue Sœurs de Hasque n. 281, à Liège. (355)

BELLE VENTE DE BOIS.

Le quinze novembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures précises du matin, il sera procédé par le ministère du notaire Piers, dans les prairies du château d'Oost, près d'Eysden, à la vente d'une quantité de forts beaux peupliers d'Italie, presque au bord de la Meuse.

Le lendemain seize novembre, il sera procédé par le même notaire, à dix heures précises du matin, à la vente d'une quantité de peupliers de Canada et érisiers de la plus belle grosseur et hauteur, dans les prairies du château d'Eysden.

Il se trouvera également dans la même vente de forts beaux ormes et noyers.

Cette vente est à six mois de crédit. (365)

616) Les biens ci-après désignés, situés au village de Fairo, sur l'eau d'Oorte, canton de Nandrin, appartenant aux frères et sœurs Gathy, ci-devant fermiers à Odeigne, commune d'Ouffet, n'ayant pas été adjugés pour le prix qui en a été offert lors de leur mise en vente aux enchères, on peut traiter de gré-à-gré ou à main-ferme, de l'acquisition de ces biens, en s'adressant au notaire Dempfynnes, à Villers-aux-Tours.

Détail des biens:

1^{er} Lot. Une petite ferme, avec bonne maison d'habitation, bâtie en pierres, couverte en ardoises, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, autant à l'étage, cave, grenier, fournil, étable, grange, quatre jardins, vergers, prairies, terres arables et friches, en différentes parcelles, mesurant ensemble environ dix-neuf bonniers des Pays-Bas, le tout formant un seul corps d'exploitation, détenu et cultivé par la veuve Colin.

2^e Lot. Une maison, occupée par le Sr. Corbesier, composée de deux places au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave, grenier, étable, grange, un jardin, deux prés et une pièce de terre arable, le tout mesurant environ cent dix perches carrées.

3^e Lot. Une autre maison, occupée par la veuve Longueville, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave, greniers, étable, un jardin et un pré, contenant ensemble environ treize perches.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance le premier jour prochain.

Le quatorze novembre 1827, à 10 heures du matin, il sera procédé au château de la Neuville-sur-Meuse, à la vente publique de la coupe de bois tailli dans les bois de la Neuville, consistant en huit bonniers environ, essence de chêne, aux clauses et conditions ordinaires. (373)